

PARAMOUSSE

Produit contre les champignons non-lignivores

DESCRIPTION GÉNÉRALE

CARACTÉRISTIQUES

PARAMOUSSE est un produit curatif et préventif pour le traitement des mousses, algues, moisissures et lichens. Sur des toitures en tous genres (tuiles, ardoises, fibro-ciment, etc.), sur des murs, des sols, des façades en pierre ou crépis, sur des briques, des enduits en ciments, sur des dalles, etc. *Attention : Si les éléments fibro-ciment sont antérieurs à 1992, il y a un risque de présence d'amiante. Auquel cas, un diagnostic s'impose. (réf. SUVA 6053).*

PARAMOUSSE est un produit incolore, d'une légère odeur, à la base aqueuse, curatif et préventif contre les micros-organismes. Il est sans danger pour les peintures, le verre, les matériaux galvanisés et la végétation (conditions normales d'utilisation!).

UTILISATION

PARAMOUSSE est prêt à l'emploi, il ne doit pas être dilué avec d'autres produits. PARAMOUSSE doit être appliqué sur un support sec ou légèrement humide. Ne doit pas être appliqué par temps pluvieux ou très chaud (séchage trop rapide). Peut oxyder les métaux en cas d'utilisation sur du cuivre en ferblanterie neuve.

APPLICATION

Préparation des surfaces : enlèvement des mousses épaisses par grattage, brossage ou balayage. Si la matière à nettoyer est du fibrociment (type Eternit), il est impératif de s'assurer qu'elle ne contient pas d'amiante et le cas échéant suivre les recommandations de la fiche thématique 33047.f de la SUVA. Appliquer le produit en deux couches successives par aspersion (pulvérisateur) ou badigeonnage (pinceau ou rouleau).

CONSOMMATION

2.0 dl/m² - 2.0 litres/10m² - 20.0 litres/100m²

TOXICITÉ ET SPÉCIFICITÉ

3.0% de chlorure de didécyldiméthylammonium

HOMOLOGATION

No OFSP T : CHZB2062

Phrases H (selon SGH) : H 301 ; H 302 ; H 315 ; H 400

Phrases P (selon SGH) : P 102 ; P 301 ; P 310 ; P 350 ; P 405 ; P 501

RECOMMANDATIONS

Porter des vêtements, des lunettes, un masque ainsi que des gants de protections. Ne pas absorber, ne pas respirer les vapeurs et les brouillards du pulvérisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Les surfaces traitées ne doivent pas entrer en contact direct avec des denrées alimentaires. Rapporter les résidus au point de vente ou au point de collecte des toxiques.

Toxique pour les organismes aquatiques.

CONDITIONNEMENT

Fûts de 200 litres et bidons plastiques de 1 - 5 - 10 - 25 litres

CHIMIBAT Sàrl

PRODUIT POUR LA CONSERVATION DU BOIS & DES MURS

Route de la Chocolatière 25 - 1026 Echandens - Tél. 021 701 41 11 - info@chimibat.ch